



DOSSIER D'INSCRIPTION APPARTÉ

A REMETTRE AVANT LE 15/07/2021

APPARTE@FACE06.COM

- EDITION 2021/2022 -

FACE 06
FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS ET CORPORATIONS
ÉTUDIANTES DES ALPES-MARITIMES

9 RUE D'ALSACE-LORRAINE
06000 NICE

POUR EN SAVOIR PLUS

La **FACE 06** c'est la Fédération des Associations et Corporations Étudiantes des Alpes Maritimes

Elle est la première **organisation étudiante** du département. Aujourd'hui, elle regroupe près de 40 associations de Cannes à Menton, de l'IUT à l'ESPE, du DUT au Doctorat.

Ces associations, fédérées par la FACE 06, ont un objectif commun : **dynamiser la vie étudiante** en créant un sentiment d'appartenance auprès des étudiants.

Aujourd'hui, avec ses 21 années d'expérience, c'est avec fierté que la FACE 06 est devenue le **réflexe de l'étudiant**.

Depuis maintenant six ans, elle aide également les étudiants en difficulté grâce à son **AGORAé, épicerie sociale et solidaire**, qui leur permet de faire leurs courses à 15% des prix pratiqués sur le marché. Ce projet permet également d'apporter aux étudiants un soutien psychologique, une aide juridique ou une aide au montage de leurs projets personnels.

C'est dans cette **dynamique d'entraide et de solidarité**, que la FACE 06 souhaite aider les étudiants à accéder à des locations de logement à bas prix, tout en leur **apportant un encadrement** et un soutien quotidien.

NOTRE CONSTAT

—

Au lendemain de l'entrée dans le monde des études supérieures et tout au long de son cursus universitaire, l'étudiant devra être plus ou moins indépendant.

Que ce soit dans sa manière d'étudier : l'étudiant perd bien souvent le cadre et l'accompagnement qui lui était offert au lycée.

Ou dans le logement : la grande majorité des étudiants vont à un moment ou un autre occuper un lieu de vie différent de leur foyer familial.

Pour cela, plusieurs choix sont possibles :

- Une résidence en cité étudiante privée
- Une résidence dans le privé
- Une résidence en cité universitaire du CROUS

Il existe dans chacun de ces choix des avantages et des inconvénients mais le point commun entre eux est la nécessité d'une caution et d'un garant (de type familial/amical, bancaire ou CLE*).

Les Alpes Maritimes, territoire d'action de la FACE 06, connaissent des problématiques étudiantes particulières. Le Coût de la Rentrée, estimé pour 2020/2021 à 2516,10€ (+1,90%), avait connu une légère hausse. Le nombre de logements universitaires (gérés par les CROUS que ce soit en cité traditionnelle ou en résidence sous contrat de bailleur social) a toujours peine à suivre l'évolution du nombre d'étudiants, en témoignent les plans successifs de construction.

Si le système tend à s'adapter aux demandes et contraintes étudiantes, il n'y parvient pourtant pas, ou pas entièrement. Pour établir ce constat il convient de se mettre à la place d'un étudiant de classe basse-moyenne, dépourvu de garant valable (les parents gagnent suffisamment mais pas au point d'assurer trois mois de loyer, ou encore commerçants sans fiche de paie) pour le privé et d'échelon 0 à 2.

**Depuis 2016, l'Etat a mis en place la Caution Locative Etudiante qui est un système géré par la plateforme Lokaviz qui apporte un garant à un étudiant dépourvu de revenu. C'est une caution qui se veut solidaire, dont le financement est en partie assuré par l'ensemble*

des cautionnés : 1,5% du montant du loyer est demandé chaque mois à l'étudiant afin d'assurer la pérennité du système, et de responsabiliser ce dernier. Pourtant ce système fait face à plusieurs limites.

LOGEMENT PRIVE :

Le coût moyen estimé à la rentrée 2020/2021 pour un logement était de 618€. Le loyer Azuréen demeure le deuxième plus élevé de France et a connu une remontée en flèche juste derrière Paris. Dans la majorité des cas, l'étudiant ne pourra pas bénéficier de la Caution Locative Étudiante, destinée aux loyers inférieurs à 500€/mois hors Ile-de- France.

Même si le CROUS propose via Lokaviz, sa plateforme informatique, des logements via des bailleurs privés, l'offre reste encore insuffisante ou oblige les étudiants à s'entasser en colocations sur de petites surfaces.

LOGEMENTS EN CITE ETUDIANTE PRIVEE :

La nécessité de trouver un garant solvable et le prix élevé de ces loyers dans certaines résidences limitent les chances pour les étudiants, d'accéder à ce type de logements.

LOGEMENT EN CITE UNIVERSITAIRE (CROUS) :

Malgré ses 4300 logements, des constructions nouvelles et des travaux de réhabilitation en cours pour accroître la surface des chambres, le CROUS ne peut satisfaire toutes les demandes, d'autant que certains étudiants, pourtant en situation de précarité pour diverses raisons, ne remplissent pas nécessairement les conditions sociales d'attribution. S'ajoutent à cela des conditions plus particulières encore totalement laissées pour compte, aucune règle ne cadrant l'accompagnement de ces étudiants : état d'indépendance avérée (possibilité d'Aide Spécifique annuelle mais considéré comme non boursier pour l'accès au logement), reprise d'études (facteur âge). Professionnalisation (possible synergie avec les pépinières étudiantes) ...

Face à une offre de logement systématiquement inférieure à la demande des étudiants, et face à la pluralité de situations exceptionnelles, une nouvelle forme de logement s'impose en complémentarité avec l'offre existante.

ENJEUX

Face à ce constat, il est devenu évident pour les membres de la FACE 06 qu'il fallait prendre position et mettre en place une solution alternative pour aider les étudiants à accéder au logement. **Il s'agit en effet d'un moment majeur dans la vie de l'étudiant** puisqu'il prend son indépendance et se prépare à entrer dans sa vie d'adulte.

Ce moment majeur le laisse parfois en difficulté, puisque, se retrouvant seul dans son logement, il peut avoir du mal à s'organiser dans sa nouvelle vie. L'éloignement familial, la solitude, les problèmes financiers, le changement de cadre de vie peuvent devenir synonymes d'échec scolaire et de repli sur soi.

Ce projet permet ainsi de suivre les étudiants dans cette démarche d'émancipation, de **leur offrir un cadre, un soutien** mais surtout de s'assurer que ce passage à la vie d'adulte se fasse en douceur. Le soutien organisé permettra à l'étudiant de suivre un cursus normal en se sentant accompagné et entouré mais également d'avoir des personnes extérieures qui puissent s'assurer de la réussite de ses projets.

C'est par ce biais que la FACE 06 souhaite renforcer l'intégration universitaire.

Puisqu'il est désormais prouvé qu'un étudiant réussissant à mettre un cadre à son indépendance est un étudiant qui satisfait les exigences demandées par sa formation.

CONCEPT

Il y a aujourd'hui **5 appartements**, situés Avenue Cyrille Besset, mis à disposition des étudiants par la Métropole Nice Côte d'Azur. **Ces biens sont mis en location à un prix inférieur à celui du marché**, de façon à permettre à des étudiants en difficultés de bénéficier d'un logement indépendant. Hormis le logement n°4, tous sont disponibles. Le logement n°5 étant destiné à de la colocation, il est préférable que les colocataires souhaitent en amont être ensemble.

La FACE 06 sera chargée de retenir les dossiers des locataires potentiels. Ces appartements, loués vides, présentent plusieurs caractéristiques.

N°	Surface	Nombre de pièces	Loyer
1	39m2	2	280€
2	40m2	2	287€
3	29m2	2	203€
4	31m2	2	217€
5	45m2	3	315€

Les 4 premiers sont réservés à des personnes seules, tandis que le dernier permet d'envisager une colocation, entre deux étudiants se connaissant ou entre deux étudiants n'ayant pas de lien au moment du dépôt de dossier. Concernant la **caution**, trois possibilités sont envisagées : soit **une caution classique** : par le biais des **parents ou des proches**, soit **une caution par le biais d'une banque partenaire**,

qui s'engagera à prendre pour elle le paiement de la caution à l'entrée dans le bien, soit par **une caution publique assurée par un organisme**, qu'il soit privé ou public, **celui-ci prend une part active dans la commission qui étudie les dossiers des étudiants**. En effet, il est évident qu'un tel partenaire se doit de prendre part à cette décision.

La communication est lancée à partir du 2 juillet, permettant aux étudiants de prendre connaissance du projet, des biens et des conditions d'éligibilité. Cette date permet de prendre en considération la situation des jeunes bacheliers, qui auront les résultats du baccalauréat la première semaine de juillet.

La commission se réunira le 22 Juillet 2021. Une fois l'avis de la commission rendu, les dossiers seront transmis à la Métropole Nice Côte d'Azur qui se prononcera sur la validité du dossier.

**À voir avec la FACE 06 et les services de la Métropole.*

CONSTITUER SON DOSSIER

Lorsque l'étudiant candidate pour un appartement du projet « Apparté », il **remplit un dossier et fournit un certain nombre de documents**. Tout d'abord, il remplit une fiche de présentation complète reprenant son état civil, sa situation familiale, un point sur sa situation universitaire ainsi que son projet professionnel de à s'assurer du sérieux et de la stabilité de l'étudiant.

Pour attester de ces informations, l'étudiant fournira un relevé de note, le dernier avis d'imposition (qu'il soit déclaré seul ou rattaché au foyer fiscal de ses parents), des fiches de salaires si l'étudiant est salarié à côté de ses études ainsi que ses dépenses fixes. D'autres part, l'étudiant pourra fournir des lettres de recommandation émanant de ses enseignants, ou toute autre preuve pouvant démontrer son implication, soit dans la vie du campus, soit en tant que sportif de haut niveau.

En cas d'handicap, un certificat médical peut être demandé.

Une fois le dossier dûment complété, il est organisé un rendez-vous avec la personne en charge du suivi des locataires à la FACE 06, si besoin accompagné d'une assistante sociale de façon à ce que l'étudiant puisse leur faire part de ses éventuelles difficultés ou de certaines particularités liées à sa situation. **Une fois l'entretien passé, le dossier de l'étudiant est anonymisé et un numéro lui est attribué en vue de la commission.**

Les dossiers devront être envoyés par email à apparte@face06.com **avant le 15 juillet 2021**, accompagnés de toutes les pièces justificatives. **Ils peuvent également être envoyés imprimés par courrier à :**

Espace Etudiant FACE 06

9 RUE D'ALSACE-LORRAINE

06000 Nice

LA COMMISSION

La commission examinant le dossier du candidat donne un avis consultatif en se basant sur différents critères, développés sous la forme d'un tableau, des documents fournis par l'étudiant ainsi que les conclusions de l'entretien.

Cette commission est composée de la personne en charge des logements à la FACE 06 ; d'une assistante sociale ; d'un représentant de la ville de Nice et de la Métropole ; d'un représentant de l'Université ; d'un représentant de la Fondation UNICE et d'un représentant du fond de financement qu'il soit public ou privé.

SUIVI DES LOCATAIRES

Le suivi est effectué par la personne en charge des logements à la FACE 06.
Cette personne siègera à la Commission.

Bien évidemment, du principe même de la FACE 06 découle un soutien permanent apporté aux bénéficiaires de cette aide et **les locaux de la FACE 06 seront ouverts de façon permanente à ces étudiants** qui pourront y trouver un accompagnement et un lien social tout au long de l'année, pour les aider à trouver des solutions aux problématiques qu'ils ont pu ou pourront rencontrer au fil de leur vie d'étudiant.

Cela permet d'encadrer l'étudiant et de lui proposer de lui proposer de l'aide en cas de besoin, soit par un soutien au niveau de sa formation, soit par une aide psychologique.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION – APPARTÉ 2021/2022

PROFIL :

Nom : _____

Prénom(s) : _____

Genre : F / M

Age : _____

Nationalité : _____

Boursier :

Si oui, échelon : _____

Je souhaite être en colocation avec : _____

Handicap :

Sportif de haut niveau :

SITUATION PARENTALE :

Attaché au foyer fiscal des parents :

Orphelin :

Monoparental :

Rupture familiale :

SCOLARITÉ :

Composante : _____

Filière : _____

Admis dans l'année supérieure : OUI

NON

EN ATTENTE

Moyenne : _____

Participez-vous à la vie de votre campus ? Si oui, par quel moyen ?

SITUATION FINANCIERE :

Source de revenu*

Dépenses fixes*

Solvabilité*

* *Veillez apporter les pièces justificatives*

RAPPEL DES DOCUMENTS À FOURNIR

- Un relevé de note
- Le dernier avis d'imposition (qu'il soit déclaré seul ou dépendant du foyer fiscal des parents)
- Fiches de salaires L'étudiant salarié :
- Dépenses fixes

En cas d'handicap, un certificat médical peut être demandé

+ L'étudiant peut fournir des lettres de recommandation émanant de ses enseignants, ou toute autre preuve pouvant démontrer une implication de l'étudiant soit dans la vie du campus, soit en tant que sportif de haut niveau.

+ L'étudiant peut également fournir une lettre explicative de son projet d'avenir